

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

ACCORD DÉFINITIF SUR L'AUTONOMIE
GOUVERNEMENTALE DE

DÉLINE

PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019



Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction,
veuillez communiquer avec : CommunicationsPublications@canada.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1 800 567-9604

ATS seulement : 1-866-553-0554

Catalogue: R31-32

ISSN: 2562-0681

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2021.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Deline Final Self-Government Agreement Annual Report of the Implementation Committee April 1, 2018 – March 31, 2019

Table de Matière

Glossaire et guide de prononciation	2
Acronymes et abréviations.....	3
Avant Propos	4
Chapitre 1 : Comité de mise en œuvre de Délı̨ne.....	5
Gouvernement Got'lı̨ne de Délı̨ne	5
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	5
Gouvernement du Canada.....	5
Chapitre 2 : Aperçu et contexte	6
Caractéristiques de l'accord	6
Chapitre 3 : Activités et questions d'intérêt pour 2018 2019.....	9
Comité de mise en œuvre	9
Comité des finances	11
Chapitre 4 : Autres ententes connexes.....	14
Ententes de financement.....	14
Annexe.....	15
Carte du district de Délı̨ne	15

Glossaire et guide de prononciation

ʔekw'ahtdé (chef)

Prononciation: é-kwâ-ti-dé
Signification: chef suprême d'une grande honnêteté

ʔohda (Aînés)

Prononciation: on-n-da
Signification: Aînés

Délïné

Prononciation: dè-li-né
Signification: là où coule l'eau

ʔohda K'áowə Kə de Délïné

(nom donné au conseil des Aînés)

Prononciation: on-n-da k'â-wé-ké de dè-li-né
Signification: ʔohda (Aînés)
K'áowə (chef)
Kə (groupe)
Délïné (là où coule l'eau)

Got'lné ʔezadó de Délïné

(nom de la Constitution)

Prononciation: go-ti (clic)-nè é-ya-do de dè-li-né
Signification: Got'lné (un groupe de personnes)
ʔezadó (loi suprême)
Délïné (là où coule l'eau)

Gouvernement Got'lné de Délïné (GGD)

Prononciation: go-ti (clic)-nè de dè-li-né
Signification: Got'lné (un groupe de personnes)
Délïné (là où coule l'eau)

K'áowedó Kə de Délïné

(nom donné au conseil principal)
Prononciation: kâ-wé-do ké de dè-li-né
Signification: K'áowedó (principaux leaders)
Kə (groupe)
Délïné (là où coule l'eau)

Łénats'ehdá Dzené de Délïné

(nom donné à l'assemblée de la collectivité)
Prononciation: h (aspiré)-é-na-ts'é-dé dzé-né
de dè-li-né
Signification: Łénats'ehdá (assemblée)
Dzené (jour/date)
Délïné (là où coule l'eau)

Gha Gok'ə Réhkwi des Dénés

(conseil des bénéficiaires)

Prononciation: Ga Go-ké-ré-kwi des Dénés
Signification: Gha (pour)
Gok'ə Réhkwi (siéger)
Dénés (peuple)

K'ə Dats'eredi Kə des Dénés

(nom donné au conseil de justice)

Prononciation: K'é-Da-ts'é-ré-di Ké des Dénés
Signification: K'ə (au nom de)
Dats'eredi (prévention, défense,
aide)
Kə (groupe)
Dénés (peuple)

Acronymes et abréviations

ADAG	Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale
ARC	Agence du revenu du Canada (Canada)
ASTNO	Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (GTNO)
Comité	Comité de mise en œuvre
DGSPNI	Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (Canada)
EF	Entente de financement
ERTGDMs	Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu
FTE	Fonds de la taxe sur l'essence
GGD	Gouvernement Got'Inqé de Délqiné
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
IIPDIF	Indice implicite de prix de la demande intérieure finale pour le Canada
MEAA	Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (GTNO)
MERN	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (GTNO)
PMO	Plan de mise en œuvre
PND	Premières Nations du Délqiné
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (Canada)
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement (Canada)
SHTNO	Société d'habitation des Territoires du Nord Ouest (GTNO)
TNO	Territoires du Nord-Ouest

Avant Propos

Le Comité de mise en œuvre (Comité) de Délı̨ne est heureux de présenter son troisième rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale (ADAG) de Délı̨ne. Le rapport couvre une période de 12 mois qui s'étend du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Le gouvernement Got'ı̨ne de Délı̨ne (GGD) a été mis sur pied le 1^{er} septembre 2016. Il est le résultat de 18 années de négociations entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et la collectivité de Délı̨ne. Ces négociations se sont tenues conformément au chapitre 5 de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (ERTGDMS), laquelle confère à Délı̨ne, à titre de collectivité du Sahtu, le pouvoir de négocier un accord d'autonomie gouvernementale avec l'État. L'ADAG de Délı̨ne prévoit la création d'un comité tripartite et d'un comité des finances, chargés des questions associées à la mise en œuvre de l'accord sur l'autonomie gouvernementale et de l'accord financier, respectivement.

Deux années se sont écoulées depuis la date d'entrée en vigueur de l'ADAG de Délı̨ne, et les comités de mise en œuvre et des finances continuent de se consacrer aux questions de mise en œuvre. Ils continuent par ailleurs de déployer des efforts pour assurer une transition harmonieuse continue vers l'autonomie gouvernementale et cibler les différentes difficultés connexes. Pendant l'exercice 2018 2019, les comités ont travaillé de concert avec le GGD à l'examen de solutions en matière de programmes et de financement, ont veillé à la publication de rapports annuels, et se sont employés à clarifier les difficultés associées à la fiscalité.

En juillet 2018, le GGD a tenu sa première élection générale dans le cadre de laquelle Leeroy Andre a été élu ?ek'wahtłdé (chef). Les comités souhaitent remercier l'ancien ?ek'wahtłdé, Raymond Tutcho, pour le travail qu'il a réalisé avec les comités.

Le représentant du Canada au sein des comités, Dale Pegg, directeur, Gestion des traités – Ouest, Secteur de la mise en œuvre, a quitté ses fonctions en mars 2019. Les comités souhaitent le remercier Dale Pegg pour son travail.

Chapitre 1

Comité de mise en œuvre de Délı̨ne

Le Comité de mise en œuvre est composé de représentants principaux de chacune des parties suivantes : le gouvernement Got'lı̨ne de Délı̨ne (GGD), le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le gouvernement du Canada. Il fonctionne par consensus et sert de forum où les parties peuvent soulever des questions et exprimer leurs préoccupations.

Le Comité assure le respect des obligations permanentes des parties en vertu de l'ADAG et résout les problèmes associés à sa mise en œuvre. Le présent rapport annuel décrit les réalisations et les faits nouveaux survenus au cours de l'année. L'information est fournie par le GGD ou par d'autres institutions créées en vertu de l'Accord, ainsi que par différents ministères territoriaux et fédéraux et d'autres parties prenantes.

C'est grâce à une relation définie par le respect mutuel et l'engagement à s'acquitter des obligations prévues dans l'ADAG que le Comité peut faire avancer les choses.

Gouvernement Got'lı̨ne de Délı̨ne

Le GGD demeure fermement résolu à s'acquitter des obligations qui lui incombent en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'ADAG de Délı̨ne. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le GGD était représenté au Comité par M. David Little, directeur général.

Pour en savoir davantage sur le GGD, consultez le www.deline.ca/en.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA) est responsable de la coordination des activités de mise en œuvre du GTNO relevant de l'ADAG de Délı̨ne; il gère les fonds de mise en œuvre reçus du gouvernement du Canada et représente le GTNO au sein du Comité de Délı̨ne. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le GTNO était représenté au Comité par Mme Sue Bowie, directrice de la mise en œuvre pour le MEAA.

Pour en savoir davantage sur le GTNO, consultez le www.gov.nt.ca.

Gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada est représenté au Comité par la Direction générale de la mise en œuvre de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Celle-ci assure la liaison entre le GGD et l'ensemble des parties prenantes (institutions créées par l'ADAG de Délı̨ne, gouvernements territoriaux, autres ministères fédéraux) concernées par les questions touchant la mise en œuvre de l'ADAG de Délı̨ne. M. Dale Pegg, directeur de la gestion des traités dans l'Ouest pour la Direction générale de la mise en œuvre de RCAANC, a représenté le gouvernement du Canada au sein du Comité entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Pour en savoir davantage sur le gouvernement du Canada et ses ministères, programmes et services, consultez le www.canada.ca/fr.

Pour en savoir davantage sur RCAANC, consultez le www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html.

Chapitre 2

Aperçu et Contexte

Caractéristiques de l'accord

Structure du gouvernement

Le 1^{er} septembre 2016, l'ADAG de Délı̨nę est devenu le premier accord communautaire distinct sur l'autonomie gouvernementale à entrer en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest (TNO).

L'ADAG a permis de mettre en place un gouvernement populaire autochtone inclusif qui sert et représente l'ensemble des résidents du district de Délı̨nę.

Le ?ekw'ahtjđá (qui signifie « chef suprême d'une grande honnêteté » dans le dialecte Got'lı̨nę de Délı̨nę) est le chef élu du GGD. Le ?ekw'ahjđá siège au K'aowədó Kə de Délı̨nę, ou conseil principal, en compagnie de deux membres exécutifs, de quatre conseillers et d'un représentant des aînés. Le K'aowədó Kə de Délı̨nę dirige le gouvernement et adopte des lois. Le Comité des finances du GGD, qui réunit des membres du K'aowədó Kə, est responsable des décisions quotidiennes du gouvernement. Le ?ohda K'aowe Ke, ou conseil des aînés, est composé d'aînés de Délı̨nę et fournit des conseils au conseil principal.

Le GGD comprend cinq directions qui sont responsables des activités quotidiennes du gouvernement. Ces cinq directions sont : services gouvernementaux; programmes et services; terres, ressources et environnement; services locaux; et services aux bénéficiaires.

Compétences

L'ADAG de Délı̨nę reconnaît et décrit les compétences que peut exercer le GGD. Le GGD a le pouvoir de créer des lois et assume, dans le district de Délı̨nę, la prestation de programmes et de services dans les secteurs suivants :

- Affaires communautaires et services locaux (notamment les élections, la réglementation de l'alcool et du jeu, l'aménagement du territoire, etc.)
- Éducation (y compris l'éducation de la petite enfance, l'éducation de la maternelle à la 12^e année, l'éducation des adultes, l'éducation postsecondaire et la formation)
- Langue, culture et spiritualité des Dénés et Métis de Délı̨nę
- Adoption
- Services à l'enfance et à la famille
- Terres communautaires
- Médecine traditionnelle
- Logement social
- Soutien du revenu
- Justice

Compétences différées pour une période de dix ans
Le GGD a choisi d'attendre un minimum de dix ans avant d'entreprendre des négociations avec le Canada et le GTNO sur les questions suivantes :

- Mariage
- Curatelle et tutelle
- Testaments et successions

Mise en œuvre

Dès l'entrée en vigueur de l'Accord (1^{er} septembre 2016), le GGD a pris en charge la prestation des services municipaux et locaux à Délı̨ne.

En vertu de l'ADAG, le GGD peut exercer sa compétence et assumer la responsabilité d'un large éventail de programmes et de services; toutefois, le GGD doit choisir avec soin les pouvoirs dont il se prévaudra au cours des années à venir. Dans les domaines où il décidera de n'exercer aucune compétence législative, les programmes et services territoriaux correspondants continueront d'être offerts par le GTNO.

Responsabilités du gouvernement autochtone

À titre de gouvernement autochtone, le GGD reprend les responsabilités de la bande de la Première Nation de Délı̨ne (no 754), de même que celles de la société foncière de Délı̨ne et de la société financière de Délı̨ne, deux organismes créés pour gérer les terres revendiquées par les Dénés et les Métis de Délı̨ne bénéficiaires de le ERTGDMs.

Les citoyens de Délı̨ne sont assurés d'une représentation au GGD. Pour être considéré comme un citoyen de Délı̨ne, il faut avoir été membre de la bande de la Première Nation de Délı̨ne (no 754) ou de la société foncière de Délı̨ne, ou avoir été en droit d'en devenir membre avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Le Gha Gok'ə Réhkwi (conseil des bénéficiaires) des Dénés a été créé pour permettre à tous les citoyens de la Première Nation de Délı̨ne concernés par l'ERTGDMs de participer à la gestion des biens issus des revendications territoriales des Dénés et des Métis de Délı̨ne, quel que soit leur lieu de résidence.

Administration des terres

Avant l'entrée en vigueur de l'Accord, la société foncière de Délı̨ne, le ministère de l'Administration des terres du GTNO et la collectivité à charte de Délı̨ne géraient tous ensemble les terres de Délı̨ne. Depuis le 1^{er} septembre 2016, le GGD a la responsabilité de gérer toutes les terres du district de Délı̨ne, à l'exception des terres privées et des terres domaniales que le GTNO a conservées aux fins de la prestation de programmes et de services territoriaux.

Chapitre 2

Aperçu et Contexte

Financement

Le gouvernement du Canada et le GTNO fournissent du financement au GGD. De la part du gouvernement du Canada, le GGD a reçu un financement ponctuel de mise en œuvre de 1,4 million de dollars à la date d'entrée en vigueur (1^{er} septembre 2016). Depuis la date d'entrée en vigueur, le GGD reçoit du financement continu du Canada, sous forme de subventions, pour appuyer ses activités de gouvernance et son programme de développement économique communautaire. Ces subventions augmentent chaque année en fonction de l'indice implicite de prix de la demande intérieure finale pour le Canada (IIPDIF).

Le GTNO offre au GGD du financement en soutien aux services locaux, le GGD étant responsable de la prestation des services locaux, dont ceux liés à l'eau, aux égouts, à l'entretien des routes communautaires, ainsi qu'à la gouvernance et à l'administration d'ordre local. Le financement des services locaux est versé sur une base mensuelle et est assujetti à l'indice annuel des prix, y compris les changements démographiques.

Le GGD peut également générer ses propres revenus, appelés revenus autonomes, par l'entremise des impôts et des revenus d'activités commerciales, par exemple. L'accord financier précise qu'au fil du temps, le GGD utilisera de plus en plus ses revenus autonomes pour compenser les transferts fédéraux. Toutefois, au cours de l'été 2017, le gouvernement du Canada a annoncé un moratoire sur les réductions de financement associées aux revenus autonomes. On a suspendu la politique sur les revenus autonomes, alors que les gouvernements autochtones autonomes et le gouvernement du Canada s'emploient àachever le cadre de la nouvelle politique financière sur l'autonomie gouvernementale. Actuellement, les revenus autonomes du GGD ne représentent qu'une petite partie de son financement global.

Chapitre 3

Activités et Questions d'intérêt pour 2018 2019

Les comités de mise en œuvre et des finances se sont réunis le 12 avril 2018, à Yellowknife (T.N. O.), le 16 octobre 2018 à Délı̨nę (T.N. O.), et le 6 décembre 2018 à Ottawa (Ontario).

On présente ci après certaines des activités menées par les comités et des questions dont ils ont discuté pendant l'exercice 2018 2019.

Comité de mise en œuvre Réunion biennale sur la santé

En vertu du paragraphe 14.3.4 de l'ADAG de Délı̨nę, le gouvernement du Canada, le GTNO et le GGD sont tenus de se réunir au moins une fois tous les deux ans afin de :

- a) Discuter de la prestation des programmes de soins de santé dans le district de Délı̨nę;
- b) Discuter des priorités en matière de soins de santé;
- c) Examiner toute entente que le Canada et le GGD ou que le GTNO et le GGD ont conclue en vertu des paragraphes 14.2.1 ou 14.2.3 de l'ADAG de Délı̨nę.

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Services aux Autochtones Canada, et des représentants du GTNO, plus précisément du ministère de la Santé et des Services sociaux, du MEAA et de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO), se sont réuni avec le GGD le 15 mai 2018 à Délı̨nę. Lors de la réunion, les représentants du GGD ont exprimé un vif intérêt à assurer un contrôle accru des programmes de santé au sein de la collectivité.

Prochaines étapes : La DGSPNI négociera le transfert des programmes de bien être communautaires, si le GGD en fait la demande officielle.

Traduction de l'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale de Délı̨nę et impression du plan de mise en œuvre

En mars 2018, le Canada a fourni au GGD du financement en soutien à la traduction de l'ADAG de Délı̨nę en langage simple et en *Denekedeh* (esclave du Nord), ainsi qu'à la reliure et à la distribution des deux versions. Le financement soutient aussi la reliure et la distribution des deux versions de la traduction de l'ADAG, du plan de mise en œuvre (PMO) de Délı̨nę et l'accord financier, ainsi que des enregistrements en anglais et en *Denekedeh* de tous les documents susmentionnés.

Prochaines étapes : Le GGD collaborera avec des traducteurs locaux afin de terminer la traduction de l'ADAG de Délı̨nę et aller de l'avant avec l'impression, la reliure et la distribution du PMO et de l'accord financier.

Répertoire de lois

En vertu du paragraphe 3.7.2 de l'ADAG de Délı̨nę, le GGD est tenu de présenter toutes ses lois au Canada et au GTNO à des fins d'information. Les parties ont convenu que la transmission d'avis par la poste ordinaire est fastidieuse et ont discuté de la possibilité de passer à la communication électronique. On a rédigé une ébauche de compte rendu de décision afin d'officialiser l'approche.

Chapitre 3

Activités et Questions d'intérêt pour 2018 2019

Prochaines étapes : Les changements proposés font l'objet d'un examen par le GGD. Il faudra par ailleurs tenir des consultations publiques lorsque le GGD sera prêt à faire avancer ce dossier.

Rapports annuels

Le paragraphe 29.4.2 h) de l'ADAG de Délı̨ne exige que le Comité produise un rapport annuel sur les activités qu'il a entreprises ou terminées, et les réussites qu'il a connues pendant l'année, ainsi que sur les autres questions énoncées au paragraphe 29.4.5. En vertu d'un protocole d'entente conclu entre le GTNO et le Canada en 2017, le GTNO s'est engagé à rédiger, traduire, concevoir et imprimer les rapports annuels de 2016 2017 et de 2017 2018.

Le GTNO a géré les contrats de rédaction, de conception et d'impression pour les rapports annuels de 2016 2017 et de 2017 2018. Les deux rapports ont été achevés et publiés, y compris la première version *Denekekede* du rapport annuel (2017 2018). Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a effectué tous les services d'impression et de production liés aux rapports de 2016-2017 et de 2017-2018, y compris la première version *Denekekede* du rapport annuel (2017-2018).

Prochaines étapes : Le Canada sera à nouveau responsable de coordonner la production du rapport annuel pour l'exercice 2018 2019.

Logement

Le chapitre 15 de l'ADAG de Délı̨ne établit la compétence législative du GGD en matière de logements sociaux dans le district de Délı̨ne. La Société d'habitation des Territoires du Nord Ouest (SHTNO) administre actuellement l'offre de logements sociaux à Délı̨ne, mais le GGD estime qu'il s'agit d'un domaine prioritaire de programme pour la collectivité. À l'automne 2018, la direction de la SHTNO a donné une présentation au GGD afin de solliciter son intérêt dans la conclusion d'une entente de partenariat visant l'élaboration d'un plan de logement communautaire. Des réunions tripartites ont eu lieu à Délı̨ne les 9 et 10 janvier 2019 afin d'examiner en profondeur les questions en matière de logement. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a également participé à la réunion. La SCHL a donné une présentation sur les programmes de logement fédéraux et les possibilités dans les T.N. O. Le GGD a exprimé son intérêt à examiner les possibilités de financement et pourrait rédiger une proposition de projet.

Le 8 août 2019, le GGD a adopté une résolution en vue de travailler en partenariat avec la SHTNO à l'élaboration d'un plan de logement communautaire à Délı̨ne.

Prochaines étapes : Le GGD mettra sur pied un groupe de travail interne qui sera responsable de l'avancement des questions en matière de logements et d'infrastructure. Un ou plusieurs représentants du GGD commenceront à travailler avec la SHTNO à l'élaboration d'un plan de logement communautaire.

Sites contaminés

Les sites contaminés demeurent une préoccupation continue à Délinqé. L'annexe C4 de l'ADAG de Délinqé contient une liste des sites contaminés, la source de contamination étant un vieux pipeline de carburant qui précède l'établissement du GTNO. Dans le cadre d'une évaluation préliminaire quantitative du risque menée par Dillon Consulting en 2011, on a étudié la question en profondeur et déterminé que la qualité environnementale de la zone contaminée ne représentait pas un risque important pour la santé humaine dans son état actuel. On a donc jugé qu'une réhabilitation propre au site n'était pas justifiée.

À titre de mesure de protection, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) du GTNO s'est engagé à mettre en place un programme de surveillance en collaboration avec le GGD afin d'assurer une surveillance régulière et continue des sites.

Prochaines étapes : Le MERN et le GGD travailleront de concert à la conception d'un programme de surveillance des sites contaminés qui sont énoncés à l'annexe C4 de l'ADAG.

Comité des finances

Fonds de la taxe sur l'essence

Le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) est un fonds fédéral administré par Infrastructure Canada qui offre aux municipalités un financement bisannuel en soutien aux priorités locales en matière d'infrastructure. Le financement est administré par les provinces et les territoires au nom d'Infrastructure Canada. Le GGD a exprimé son intérêt à établir une relation de financement directe avec le Canada pour le financement provenant de la taxe sur l'essence, l'intention étant de réduire les restrictions associées au fonds compte tenu de la manière dont il est administré actuellement. En octobre 2018, le Canada s'est engagé à envisager la possibilité d'améliorer l'accès au FTE. Le GTNO s'engage à examiner l'histoire du FTE et toutes augmentations anticipées.

Prochaines étapes : Le Canada et le GTNO demeurent engagés à soutenir le GGD afin qu'il puisse accéder à une pleine allocation du FTE.

Chapitre 3

Activités et Questions d'intérêt pour 2018 2019

Impôt sur le revenu des particuliers

Le GGD a compétence législative en matière d'imposition directe et pourrait négocier avec le Canada et le GTNO, ensemble ou séparément, une entente sur l'imposition des citoyens des Premières Nations du Délñę (PND) et les non-citoyens des PND qui demeurent dans les limites des terres de Délñę. Le GGD et le Canada (ministre des Finances) ont conclu un accord sur l'administration et le partage de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2016. En vertu de l'accord, le Canada perçoit l'impôt sur le revenu des particuliers au nom du GGD et remet au GGD 95 p. cent des revenus issus de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le GGD a connu certaines difficultés quant à l'exactitude de son allocation de l'impôt sur le revenu, et ce, en raison des fluctuations dans le nombre de déclarants actifs d'une année à l'autre. Le GGD a demandé l'aide du Canada afin de trouver une solution à ce problème de concert avec l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Prochaines étapes : Le Canada s'est engagé à faciliter la discussion entre le GGD et l'ARC afin d'examiner les solutions possibles pour résoudre les difficultés qui subsistent.

Processus collaboratif fédéral d'élaboration d'une politique financière

Depuis avril 2016, les représentants fédéraux et les gouvernements autochtones autonomes se sont engagés dans un processus collaboratif afin de mettre à jour la politique financière sur l'autonomie gouvernementale. Au cours de l'exercice visé par le rapport, le Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière est arrivé à un jalon important, alors qu'on terminait l'élaboration d'un nouveau modèle financier fondé sur les dépenses nécessaires. Le principal volet de la politique, la gouvernance et l'administration, a été approuvé en 2018, et les travaux se poursuivent concernant l'élaboration de plusieurs annexes, notamment sur le traitement des revenus autonomes. À l'avenir, les discussions sur le Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière avec les gouvernements autochtones autonomes porteront sur les changements à la politique en ce qui concerne les revenus autonomes, entre autres. Le GGD a participé au Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière au cours de l'exercice 2018 2019.

Prochaines étapes : Le GGD continuera d'y participer, au besoin.

Renouvellement de l'accord financier

Afin de bénéficier de la politique financière fédérale récemment achevée, les parties ont procédé au renouvellement précoce de l'accord financier de Délinqe à la fin de 2018 2019.

Le GGD a exprimé son intérêt à intégrer des programmes fédéraux particuliers à l'accord financier. Le Canada s'est engagé à examiner la possibilité d'inclure les programmes supplémentaires ciblés par le GGD.

Prochaines étapes : Le GGD et le Canada examineront les possibilités d'intégrer des programmes fédéraux supplémentaires à l'accord financier, conformément aux critères d'admissibilité établis pour l'inclusion de programmes fédéraux à une entente de transfert en bloc.

Chapitre 4

Other Related Agreements

En plus de l'ADAG, les parties ont négocié le PMO, l'entente de financement (EF) et l'accord sur le traitement fiscal. Ces ententes jouent un rôle crucial pour déterminer le financement, la mise en œuvre de l'ADAG et l'établissement du GGD.

Plan de mise en œuvre

Le PMO tripartite est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2016. Il décrit les obligations définies dans l'ADAG, de même que les modalités de collaboration des différentes parties pour mettre en œuvre leurs obligations.

Contrairement à l' EF et à l'ADAG, le PMO ne crée aucune obligation juridiquement contraignante pour les parties.

Ententes de financement

L'accord financier est une entente supplémentaire entre le GGD, le GTNO et le Canada. L'accord financier s'étend sur cinq ans et détermine le financement que le Canada et le GTNO doivent fournir au GGD afin qu'il s'acquitte de ses obligations en vertu de l'ADAG.

L'accord financier pourrait être modifié, au besoin, si le GGD décide d'exercer davantage de compétences et de pouvoirs en vertu de l'ADAG.

L'accord financier contient également des dispositions sur les revenus autonomes qui décrivent la manière dont le GGD contribuera à l'acquittement de ses coûts opérationnels lorsqu'il est en mesure d'en faire autant. Comme on le mentionne au chapitre 2, le Canada évalue actuellement la politique associée aux revenus autonomes.

Au cours de l'exercice 2018 2019, le GGD a reçu le financement de base suivant.

Subvention	Financement de base
Gouvernance continue	1 699 964 \$
Programme de développement économique des communautés	77 500 \$

Le GGD a aussi reçu du financement supplémentaire.

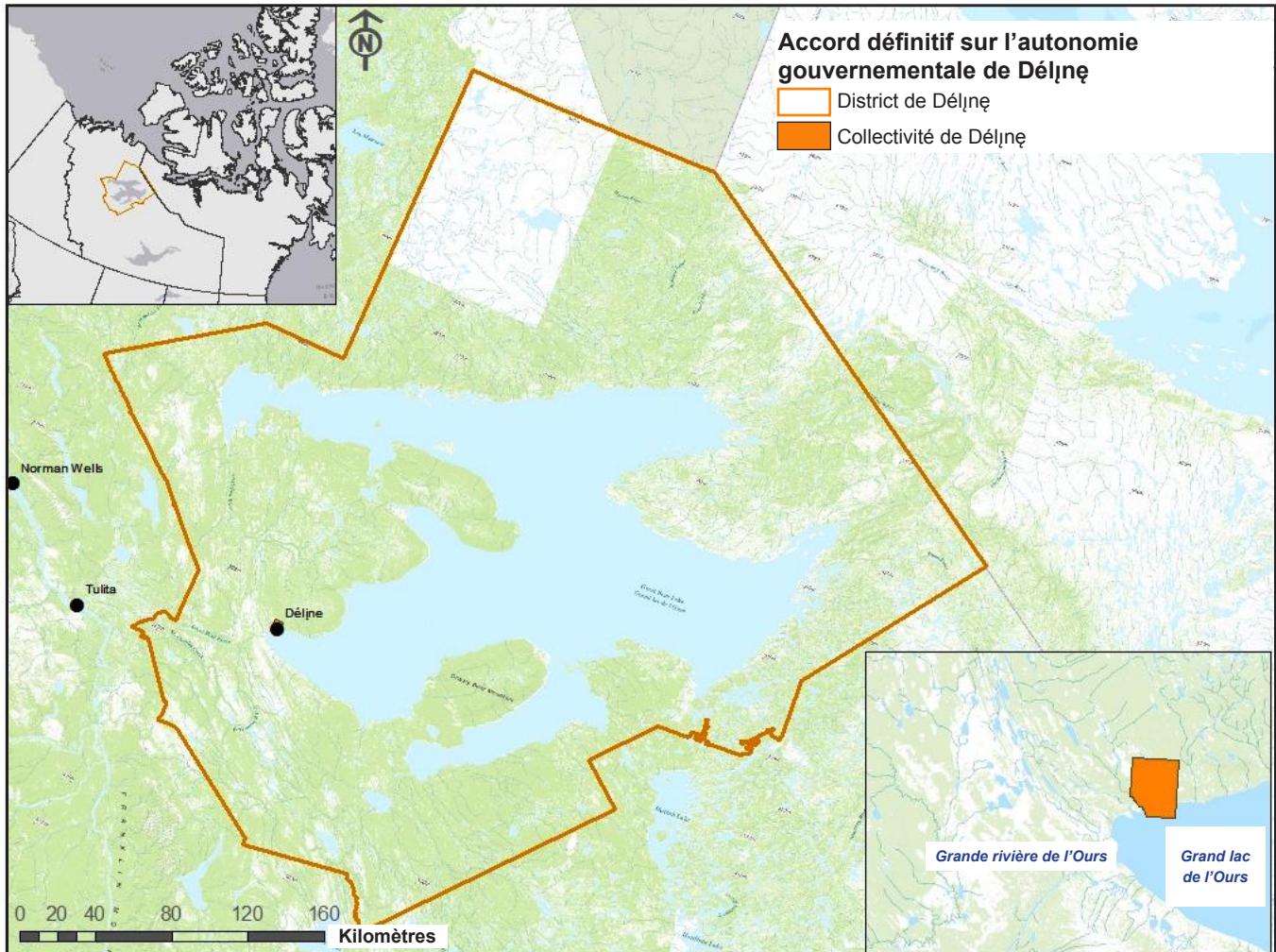
Subvention	Financement supplémentaire
Financement du Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière	1 613 404 \$
Financement de l'infrastructure (budget 2017)	90 032 \$

Accord sur le traitement fiscal

L'accord sur le traitement fiscal est une entente conclue entre le gouvernement du Canada, le GTNO et le GGD qui décrit les règles fiscales s'appliquant au GGD et à ses institutions.

Annexe

Carte du District de Délı̨ne



Cette carte n'est fournie qu'à titre indicatif. Les frontières réelles des zones représentées sur la carte peuvent différer de l'illustration. Le ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales n'est pas responsable des erreurs ou des différences reproduites sur cette carte.